

Rechtsprechung / 2. Eherecht / 2.7 Nachehelicher Unterhalt

## Nr. 7 Tribunal fédéral, II<sup>e</sup> Cour de droit civil Arrêt du 9 septembre 2019 en la cause de A.A. contre B.A. – 5A\_125/2019

**Art 125 CC : Entretien après le divorce peu avant que les conjoints atteignent l'âge de la retraite.**

*Si les revenus courants suffisent à couvrir les besoins des conjoints, la substance de la fortune n'a normalement pas à être entamée. En cas de situation financière serrée, il est possible d...*

Dieses Dokument ist für Abonnenten oder Pay-per-Document-Kunden zugänglich.

Abonnieren →

Kaufen →

Kostenlos testen →

 Login